

Conditions de garantie

Version: 6/11/2020

Type	Produit	Durée
Garantie résidentielle	Lames Pure	Garantie à vie
	Dalles Pure	Garantie à vie
Garantie commerciale	Lames Pure	10 ans
	Dalles Pure	10 ans

Conditions générales

Cette présente garantie limitée est accordée par BerryAlloc NV, ayant son siège social à Industrielaan 100, 8930 MENEN - Belgique, inscrite au registre des personnes morales de GAND (division COURTRAI) sous le numéro d'enregistrement commercial 0463.120.461

Que couvre cette garantie ?

Ce document de garantie couvre tous les revêtements de sol Pure LVT, ainsi que les accessoires Pure (sous-couches, plinthes et profilés Dreamtech+) vendus par BerryAlloc. La présente garantie ne peut être appliquée que si toutes les conditions ci-dessous sont remplies. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le vendeur, le distributeur ou le fabricant.

1. La présente garantie s'applique à la première installation effectuée pour le client original. La présente garantie n'est pas transférable. Le client original est le client mentionné dans les justificatifs d'achats en tant qu'acquéreur.
2. La présente garantie s'applique à tous les produits Pure achetés après la date de parution de ce document.
3. La présente garantie ne s'applique qu'aux vices cachés. Les lames et accessoires doivent être inspectés sous une lumière adéquate pour identifier d'éventuels défauts visibles, et ce, avant et pendant leur installation. Lorsque des défauts visibles sont identifiés avant l'installation, le distributeur doit en être informé. Les réclamations pour défaut visible ne seront pas acceptées après installation. Tout défaut visible doit faire l'objet d'une réclamation avant de procéder à l'installation.
4. Le produit doit être installé et entretenu selon les instructions d'installation de Pure fournies par BerryAlloc. Celles-ci sont d'application à la date de fabrication imprimée au dos du produit ainsi que sur les boîtes qui le contiennent. Le manuel d'instructions est disponible sur le site internet (www.berryalloc.com). Lorsque l'installation est effectuée par une entreprise professionnelle, ladite entreprise est tenue de référer l'utilisateur final au manuel d'installation et au document de garantie.
5. Le produit a été installé dans des zones qui correspondent à l'utilisation qui en est prévue, et conformément à la classification de mise en œuvre à laquelle il est fait référence dans les instructions d'installation et dans celles figurant sur la boîte.

Exclusions et limitations de la garantie limitée

En complément de toute limitation de garantie énumérée ci-dessus, les exclusions, limites et conditions suivantes s'appliquent à cette garantie limitée :

1. Les instructions qui figurent dans le manuel doivent être suivies avant, pendant et après l'installation.
2. L'usure de surface se définit comme des zones usées mesurant plus de 1 cm². Ces zones d'usure ne doivent pas être le résultat d'opérations d'installation et de nettoyage inadéquates, ou de dommages tels que des rayures et des impacts. Pour protéger convenablement le produit, des patins feutrés pour les meubles, des paillassons (sans caoutchouc) et des roulettes souples avec des tapis de protection placés sous les chaises à roulettes doivent être utilisés.
3. La garantie de produit ne s'applique qu'aux défauts inhérents au produit livré. Cela signifie que la garantie ne couvre pas les dommages causés au produit par :
 - Le transport, l'entreposage et les manipulations du produit.
 - Une installation effectuée selon des modalités autres que celles décrites dans le Manuel d'Installation.
 - Des accidents, une utilisation inappropriée ou abusive du produit, ayant causé :
 - des craquelures, des impacts et des coupures causés par la chute d'objets lourds, abrasifs ou coupants,
 - des rayures ou des dégâts de finition liés au ponçage, à la poussière (c'est-à-dire au non-respect des précautions préconisées dans le chapitre « Entretien » figurant dans les instructions d'installation de BerryAlloc) ou à d'autres matériaux abrasifs, indépendamment du fait qu'ils soient l'œuvre d'un sous-traitant, d'une société de service ou de l'utilisateur final.
 - L'usure naturelle (liée au vieillissement), c'est-à-dire des rayures, des changements de patine, une décoloration, la présence de traces de frottement et d'autres marques similaires à la surface du sol.
 - Une exposition prolongée à l'eau (c'est-à-dire de plus de 24 heures).
 - Un entretien inadéquat ou l'utilisation de produits de nettoyage inappropriés. Les procédures à suivre figurent dans les instructions d'installation de la section « Entretien ».
4. Pure ne convient pas à une installation en sauna, sous une véranda ou à l'extérieur. Pour les autres zones, les recommandations suivantes relatives à la surface maximale autorisée doivent être suivies :
 - 5-25°C (chauffage, ventilation et climatisation) : 30x30m
 - 5-40°C (normal) : 15x15m
 - 5-70°C (extrême) : 5x5m

Garantie résidentielle

La garantie résidentielle s'applique aux lames et dalles Pure installées en intérieur et réservées à une utilisation résidentielle. Une garantie à vie est appliquée.

1. La garantie résidentielle à vie est assortie d'une limite de 35 ans.
2. La garantie est valide à partir de la date d'achat des lames/dalles. Cette date figure sur la facture d'achat original.
3. La politique suivante est mise en œuvre en ce qui concerne la perte de valeur au fil des ans : années 1 - 10, 100% de la valeur ; années 11 - 15, 75% de la valeur ; années 16 - 20 : 50% de la valeur, années 21 - 35 : 25% de la valeur.
4. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.

Garantie commerciale

La garantie commerciale s'applique aux lames et dalles Pure installées en intérieur et réservées à une utilisation commerciale. Une garantie de 10 ans est appliquée.

1. La garantie est valide à partir de la date d'achat des lames/dalles. Cette date figure sur la facture d'achat original.
2. La politique suivante est maintenue en ce qui concerne la perte de valeur au fil des ans : années 1 - 2 : 100% de la valeur, années 3 - 4 : 75% de la valeur, années 5 - 7 : 50% de la valeur, années 8 - 10 : 25% de la valeur.
3. Les profils métallique BerryAlloc sont à prévoir pour toute utilisation commerciale.
4. Les services décrits dans le présent document de garantie ne prolongent pas la garantie et ne marquent pas le début d'une nouvelle période de garantie.
5. Dans les zones commerciales à forte circulation et qui présentent un accès direct à l'extérieur, un paillason approprié doit être prévu à l'entrée.
6. Pour des applications commerciales spécifiques telles que les hôpitaux, les bâtiments administratifs etc. où des tests et des certificats supplémentaires sont éventuellement requis, la garantie commerciale n'est pas valide. Ces applications commerciales spécifiques doivent être passées en revue au cas par cas par notre service qualité.

Nous recommandons vivement que vous contactiez votre distributeur avant d'entreprendre votre projet commercial, afin de choisir le sol et les accessoires appropriés.

Que faire en cas de défaut inattendu :

Vous devez contacter votre distributeur (ou directement BerryAlloc) dans les 2 semaines qui suivent l'apparition du défaut. Les documents à transmettre à BerryAlloc lorsque vous soumettez votre réclamation comprennent un formulaire de réclamation renseigné (disponible en contactant aftersales.berryalloc@bintg.com) accompagné d'une copie originale de la facture, de l'étiquette figurant sur la boîte et de quelques photographies du défaut en question. BerryAlloc se réserve le droit d'inspecter le sol et la manière dont il a été installé sur le site.

Si un défaut de produit couvert par la garantie est reconnu par BerryAlloc, le fabricant se propose de remplacer les lames défectueuses par des lames de conception similaire (ou équivalente, selon les disponibilités). Dans certains cas (en fonction des accords commerciaux entre le distributeur et BerryAlloc, notamment lorsque la mise en œuvre initiale a été réalisée par un professionnel), un remboursement des frais d'installation sera proposé, selon le principe suivant : années 1 – 2 : 100% de la valeur des frais d'installation ; années 3 - 4 : 50% de la valeur des frais d'installation ; années 5 - 6 : 25% de la valeur des frais d'installation ; années > 6 : 0% de la valeur des frais d'installation. Les reçus originaux émis lors de l'installation par des professionnels doivent être présentés pour obtenir un remboursement des frais d'installation.

La présente garantie ne couvre pas les frais accessoires consécutifs ou spéciaux, les dommages et les pertes.

Limitations de responsabilité

La déclaration de garantie ci-dessus est la seule garantie fournie par BerryAlloc pour ses sols Pure LVT et ses

accessoires Pure. Cette garantie est exclusive et remplace toutes les autres garanties, qu'elles soient orales ou écrites, expresses ou implicites, BerryAlloc décline également expressément toutes les garanties implicites, y compris, sans limitation, les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Aucun détaillant, installateur, revendeur, distributeur, agent ou employé n'a le pouvoir d'augmenter la portée ou de modifier les termes ou la couverture de cette garantie.

Aucun accord de réparation ou de remplacement ne pourra en aucun cas prolonger la période de couverture de toute garantie fournie.

En aucun cas, BerryAlloc ne sera responsable ou de quelque manière que ce soit de toute réclamation, perte ou dommage résultant de l'achat, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser ses produits ou de toute forme de dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs, y compris, sans limitation, perte de bénéfices, dommages émotionnels, multiples, punitifs ou disculpatoires ou honoraires d'avocat, même si BerryAlloc ou ses représentants ont été informés de la possibilité de tels dommages avant la vente.

Cadre légal

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques, qui peuvent changer d'un pays à l'autre.

Certains pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou des dommages indirects, consécutifs, émotionnels ou punitifs et dans ce cas, les exclusions et limitations énoncées ci-dessus seront interprétées et appliquées dans toute la mesure du possible par les lois de ces Etat. Par conséquent, certaines des limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.